ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE GRANDMONTAINE DE RAUZET



Eglise de St Sylvestre 87 *dessin de Gilbert Pinon*

Bulletin n° 7 **1998**

EN PAYS D'HORTE ET TARDOIRE

SOMMMAIRE

Avant-propos.

Historique du financement européen.

Lors de la réunion en préfecture du 5 septembre **1995** fut prise la décision d'effectuer des travaux pour la somme de 1 500 000 F.

Ensuite Le Conseil Général approuvait sa participation le 13 février 1996. La Commission Permanente du Conseil Régional prenait sa décision le 30 juillet 1996.

Depuis en novembre 1996, la Direction Régionale des Affaires Culturelles confirmait l'accord de la commission administrative régionale et la contribution de l'état.

La commune de **Combiers** a signé son accord le **29 mai 1996**.

La **Communauté de Communes** d'Horte et Valette s'engageait le **26 novembre 1996**. Le dossier pour la participation du FEOGA est passé en commissions départementales puis régionales pour ce financement européen en février et mars **1997**.

Un courrier de la DRAC du 27 octobre 1997 confirmait que le préfet de région avait inscrit les investissements au programme 1997 (décision prise en juin et signée en juillet). La présidente, madame Goumain, engageait l'association de Rauzet le 4 novembre 1997, conformément au mandat de l'assemblée générale du 14 septembre 1996.

Le 4 mai **1998** le Conseil Régional apposait la dernière signature.

C'est l'état par l'intermédiaire du ministère de la culture (DRAC) qui est maître d'ouvrage et se charge des entrepreneurs et des travaux. Le dossier est maintenant transmis au service comptabilité.

A l'occasion de ce dossier les fonds récoltés par les adhésions et manifestations serviront au financement. L'engagement de l'association porte sur une somme de 92 000 F pour laquelle la commune a signé pour 35 000 F. La communauté de communes a signé aussi pour 35 000 F : ceci dans le cadre de la mise en valeur du petit patrimoine, compris dans la Charte de Qualité du Pays d'Horte et Tardoire et du développement touristique. L'association accueille et informe les visiteurs toute l'année (panneau, revues, dépliants, visites-conférences), et s'intègre dans les réseaux existants (Service du Patrimoine...).

L'association participera comme les années passées aux *Journées du Patrimoine les samedi 19 et dimanche 20 septembre 1998.*

L'assemblée générale de l'Association de Sauvegarde de l'Eglise Grandmontaine de Rauzet aura lieu à cette occasion à partir de 14 h 30 le samedi 19.

Création de l'Association des Amis de St Sylvestre et de L'Abbaye de Grandmont

L'église, qui a été construite au XIIIème et au XVème siècles, a subi bien des transformations et réparations.

Dans une délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 1833, il est dit que :

« depuis 1788, époque où l'on a reconstruit à taille ouverte le presbytère ainsi que le clocher, lesquelles réparations se sont élevées à des sommes très considérables surtout pour cette malheureuse commune qui ne se trouve aucune ressource... »

En 1834, Mgr l'Evêque de Limoges observe : « l'église de St-Sylvestre est :« entièrement dénuée de meubles, ceux qui sont actuellement « à son usage tombent en vétusté. »
« Le clocher de l'église a besoin d'être reconstruit, il menace de ruine et, « par sa chute entraînerait une irréparable dégradation de toute l'église ; « on évalue à 1 500 Frs sa reconstruction. »

Enfin, en 1868, un devis de 9 500 Frs prévoit des travaux importants à l'église : réfection du clocher, élargissement du portail d'entrée, couverture, reconstruction des piliers sud.

Un plan est établi pour construire un porche. Le tympan de la porte sera en pierre de Château-Gaillard. Léonard DEBELEIX participera à l'aménagement de ce porche.

Le cahier des charges est établi le 18 novembre 1872, et indique que la pierre sera de Fanet, et de 1ère qualité. Les travaux seront exécutés à la suite.

Le 28 avril 1927, un double mariage réunissait un nombre important d'invités à l'église.

Pour unir Jean Bourbonnaud (de Fondanèche) et Félicie Lenoir (de Chabannes), et Louis Lenoir (frère de Félicie) avec Maria Bourbonnaud (De la Bonderie), *l'Abbé Durepaire avait officié. A la sortie de la cérémonie, et alors que les cloches sonnaient à toute volée, le battant de l'une d'elles tomba sur la route, au milieu de la noce, sans faire une seule victime.*

L'Abbé Durepaire s'écria : « C'est un vrai miracle. »

Il fallut mettre sur pied un programme de réparations du clocher. Ce projet est à l'origine de la création de l'Association des Amis de Saint-Sylvestre et de l'Abbaye de Grandmont. En effet, grâce à l'initiative de mécènes et à l'aide de subvention du Ministère des Arts et Belles-Lettres, la réparation du clocher fut effectuée pendant l'année suivant cet accident.

L'inauguration du clocher donna lieu à une manifestation présidée par l'Evêque de Limoges, qui célébra également le Sacrement de Confirmation, le 3 mai 1928.

L'événement est commémoré par deux clichés pris le même jour.

Marthe Moreau

A - 67676

945 Déclaration d'association



D.A.

L'association dite "Société des amis de Saint-Sylvestre et de l'abbaye de Grandmont" dont le siège social est à Saint Sylvestre (Haute-Vienne) a pour objet de veiller sur les richesses artistiques "objets classés ou autres", de faire connaître la prestigieuse histoire de l'abbaye de Grandmont fondée en 1076, rechercher des vestiges, faire des fouilles, recueillir des documents la concernant, pour satisfaire le touriste et l'archéologue tout ébahis de trouver un désert là où ils croyaient voir des ruines imposantes.

Saint Sylvestre le 2 avril 1934

– Conseil d'administration –

Président. M. Mougnaud antoine, propriétaire à Saint-Sylvestre, Pharmacien 121 rue Linné à Paris (V.e)

Vice-président. Desagnes andré, propriétaire à Saint Sylvestre, rentier, Limoges 11 boulevard Saint maurice

Vice-président. Mougnaud adrien, propriétaire à Saint Sylvestre architecte, Le Pré St Gervais 36 rue Henri-Martin

Secrétaire. Mademoiselle Giraud Jeanne, propriétaire à Saint-Sylvestre

Trésorier. Caré Marius, propriétaire à Saint Sylvestre, Pharmacien, place de la gare Bécon les Bruyères, Seine

Archiviste. Barny andré, propriétaire à Saint Sylvestre, négociant, rue du clocher, Limoges.

Saint Sylvestre le 2 avril 1934
Le Trésorier
Caré

Insertion reçu 0,50

4/4/34
Envoyé récépissé à M. Mougnaud et le cahier au maire de St Sylvestre

4

Les premiers prieurs de l'ordre de Grandmont (décembre 1317)

Les archives de la Haute-Vienne conservent un manuscrit du 16ème siècle, fréquemment appelé "Des Antiquités de Grandmont"[1]. Il s'agit du premier état de l'ouvrage rédigé par Pardoux de la Garde, moine de l'abbaye de Grandmont décédé en 1591[2]. C'est un manuscrit essentiellement en latin, mais au folio 108 commence le texte en français édité ci-dessous: Il s'agit de la traduction, très probablement par Pardoux, d'un acte du Chapitre Général de l'ordre de Grandmont, daté de "l'an qu'on nommoit 1320". L'original n'ayant pas été retrouvé, il faut faire confiance à la lecture de Pardoux pour transcrire les noms propres[3], et lui-même a parfois indiqué en marge des variantes possibles. Comme ailleurs dans le manuscrit, deux mains postérieures ont ajouté ici de brèves précisions. Ce texte contient la liste des premiers prieurs des prieurés grandmontains, issus de la réforme promulguée par le pape Jean XXII à la fin de l'an 1317.

Les numéros des pages (folio...) ont été ajoutés dans la présente édition pour faciliter la lecture du commentaire : "f°108 v°, Ensuyct le memoyre... 1) Pierre Albert...."

L'abbé Guillaume Pellicier, ancien correcteur (nom donné au supérieur d'un couvent de Grandmontains) de la celle de Pinel[4] a été nommé comme premier abbé de Grandmont par Jean XXII pour mettre fin au schisme qui régnait alors dans l'ordre entre les partisans de deux prieurs concurrents.

En effet en 1316, Jourdain de Rapistan, prieur en titre avait été déposé par les définiteurs (sorte de Conseil des Ministres) de son ordre, mais se maintenait à Grandmont, fort du soutien du roi Louis X.

Son compétiteur Hélie Adhémar, correcteur de Louye, avait été nommé lors d'un Chapitre Général réuni par les dissidents. Les deux prieurs s'étaient mutuellement excommuniés, chacun avait révoqué les correcteurs soutenant le parti adverse et les avait remplacés, du moins sur le papier, par des partisans.

Jean XXII, par la bulle qu'il donna en novembre 1317 ne se contenta pas de mettre un terme à cette situation chaotique, il réforma profondément l'ordre, qui après des débuts édifiants au 12e siècle avait connu plusieurs crises institutionnelles violentes, auxquelles

---

[1] 1) Archives Départementales de la Haute-Vienne : ms.1 Séminaire 81. Le volume et son contenu ont été brièvement décrit par Louis Guibert, "Les manuscrits du séminaire de Limoges", *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin,* T.39 (1890) p.503 -506.

[2] Pardoux de la Garde, compilateur historique de son ordre, a été souvent utilisé dans les études sur Grandmont. Sur son œuvre : Dom Jean Becquet, "Bibliothèque des écrivains de Grandmont", *Revue Mabillon*,T.53 (1963), n° 212, p.73.

[3] Elle n'est pas toujours sure, comme le montre le nom de Frarnus, mis pour Isarnus (n°7). Amelin de Plume, latin *Penna* (n°12) est nommé "Penna" par Mollat, "*Jean XXII, Lettres communes...*" (1904-1946), T.2, n° 6001.

[4] Dom J. Becquet, "Le Bullaire de l'ordre de Grandmont", *Revue Mabillon*, T.48 (1958) n°194 p.263.

les papes successifs tentèrent de remédier[5]. Il décida de réunir tous les petits établissements, trop pauvres et faiblement peuplés à trente neuf maisons principales, qui prirent le titre de prieurés ou au chef d'ordre de Grandmont, érigé en abbaye.

Les prieurs désignés sont chargés d'appliquer les nouvelles règles dans chaque couvent ; ils doivent être sûrs et bons gestionnaires : en effet le conflit entre Hélie et Jourdain avait conduit les finances de l'ordre à une situation alarmante et chaque nouveau prieur, avant d'être confirmé, dut prouver qu'il n'était plus personnellement endetté[6].

Avec le titre de prieur, les titulaires gagnèrent en autonomie et en prestige par rapport aux anciens correcteurs, nommés et révoqués par le seul prieur de Grandmont. Pour cette première fois, ils ont tous été nommés par le pape, sans doute sur proposition de l'abbé Guillaume, mais celui-ci ne peut les révoquer sans enquête et tout prieur a le droit alors d'en appeler au Saint-Siège. Chacun d'eux reste cependant soumis à la juridiction de l'abbé. Il doit assister aux Chapitres Généraux, veiller à conserver les biens de son prieuré sans aliénation et payer les impôts dus au chef d'ordre[7]. A leur mort ou démission, le couvent élira parmi ses moines un successeur, même si ce passage de la bulle a été rapidement transgressé par l'abbé et par les papes eux-mêmes.

Dans la liste relevée par Pardoux, qui doit respecter l'ordre de l'original, le classement des prieurs puis celui des moines présents donne la préséance aux plus vénérables : Pierre Albert ou Aubert, le premier nommé après l'abbé, est un ancien correcteur d'Epoisses. En 1317, il est nommé correcteur de Vincennes à la mort de Pierre Amelius, l'un des visiteurs de l'ordre. Adversaire décidé de Jourdain de Rapistan, celui-ci l'avait sans succès révoqué et remplacé par Gérard de Solerio, également décédé la même année[8]. Pierre Aubert restera à Vincennes comme prieur après la bulle de réforme et il deviendra le deuxième abbé de Grandmont au décès de Guillaume Pellicier.

Il mourra en 1347, son frère deviendra en 1352 le pape Innocent VI.

La puissance de sa famille dans la hiérarchie de l'église, sa compétence d'administrateur, reconnue par une promotion en temps de crise, l'exemplarité de sa vie, le désignent pour être au premier rang dans la liste des prieurs comme pour la succession de 1336.

Le suivant, le prieur de Bois-Rahier, l'un des plus importants monastères de l'ordre, porte le nom de la Chieze ou la Chaise. Sa famille, dont quatre membres sont prieurs : Jean (n°2), Pierre (n° 3), Etienne (n°5) et Gui (n°15), était parente avec Gui Foucher, le dix-neuvième prieur de Grandmont. Etienne deviendra prieur de Vincennes à la suite de Pierre Aubert et mourra dans l'annexe d'Aulnoy en 1341. Sa pierre tombale gravée est conservée[9]. Gui, neveu de Gui Foucher, est un ancien correcteur de Deffech[10].

---

[5] J. Becquet, "Bullaire..." *op.cit.* n°194 p.259.

[6] J. Becquet, "Bullaire..." *op.cit.* n° 194 p.261 et G. Mollat, "Jean XXII..."*op.cit.* T.2 n° 5981 à 6007, 6025 et 6026. Des vingt-neuf candidats cités, un seul : "Stephano Chati" ne se retrouve pas parmi les prieurs.

[7] René Farnier, *"La condition juridique des personnes et des biens dans l'ordre de Grandmont, des origines au 18e siècle",* Limoges (1913), 239 p.

[8] J. Becquet, "Bullaire..." *op.cit.* T.48, n°193 p.194.

[9] Michel Fougerat, "Aulnoy", *Les Cahiers grandmontains,* n°11 (1995) p.7 à 9 : A Provins, pierre tombale d'Etienne de la Chaise de St-Robert,. St-Robert en Corrèze est une dépendance de l'abbaye de la Chaise-Dieu.

[10] J. Becquet, "Bullaire..." *op.cit.* n°193 p.185.

Le prieur de Francou, qui vient en quatrième position, s'appelle Jourdain de Rapistan, mais il ne s'agit pas de l'ancien prieur de Grandmont, qui est absent à ce chapitre et a reçu le prieuré de Pinel (n° 31). Ce Jourdain là est un parent, sans doute son neveu puisqu'il est surnommé *juniori* dans la correspondance pontificale[11].

L'absence du dernier prieur de l'ordre ne doit pas forcément être comprise comme un refus de reconnaître sa défaite, puisque son représentant, Jehan Faure, soutient la décision commune, mais elle lui évite de retrouver son adversaire, Hélie Aymard ou Adhemar (n°14), qui a reçu le titre de prieur du Parc de Rouen, importante fondation des Plantagenêts et le plus gros revenu des monastères après le chef d'ordre.

Parmi les autres noms, Guillaume de la Marche (n°19) est signalé vers 1345 comme prieur de Chêne-Gallon et procureur de l'ordre ; l'écriture ajoutée précise qu'il sera ensuite prieur de Bercey[12].

Etienne la Guane (n°22) est toujours prieur de Louye en 1347, quand il est acheteur dans une vente aux enchères[13].

La ressemblance des orthographes conduit à penser qu'Hélie de Crosies (n° 9), le prieur de Boulogne est le même homme qu'Hélie de Crouzeau, précédemment correcteur du Bois d'Allonne[14]. La protection qu'il reçut du roi en 1317 indique peut-être qu'il tenait pour Jourdain, et cette implication dans le conflit passé expliquerait alors les événements suivants : Raymond de Saint Privat, le nouveau prieur de Bois d'Allonne (n°24) rencontrera des difficultés avec ses moines dans l'exercice de son autorité. Un acte pontifical de 1325 fait connaître sa plainte contre la "conjuration" menée à ses dépends par ses sujets dont certains sont qualifiés de "récidivistes du désordre". Pour pacifier la situation, l'abbé Guillaume obtiendra du pape la permission de permuter Raymond de Saint-Privat et Isarn de Saint Gilles ou Deltruffe, premier prieur de la Faye de Nevers[15].

Cette même année 1325, le prieur de Bandouille Bernard de Saint Gilles (n°11) résigne sa charge en raison de son "âge et de son affaiblissement"[16] ; il recevra une pension "convenable" sur les revenus du prieuré. A la mort de Ponce, son successeur, en 1336, le pape Benoît XXII nommera Gérard de Sohls, après le renoncement de Bernard Blanchard, élu par le couvent[17]. D'autres prieurs mourront en fonction au prieuré qu'ils ont reçu en 1317. C'est le cas de Pierre de Saint Gilles à Garrigues (n°13). En 1324, à sa mort, le couvent élit Dominique de Strada, mais l'abbé refuse la confirmation pour "défaut d'instruction" de l'élu et propose Bertrand de Avellana ou de Anellan, moine de Grandmont cité dans la présente liste des moines. Après appel au pape, Bertrand est nommé prieur et le sera encore en 1337[18].

---

[11] G. Mollat, "*Jean XXII...*" *op.cit.* T.2 n° 6025 et 6095.

[12] A. Lecler, "Histoire de l'abbaye de Grandmont", *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, T.59 (1909), p.27.

[13] M. Fougerat, "Louye", *Les Cahiers grandmontains*, n°13, (1996) p.8.

[14] M. Fougerat, "Bois d'Allonne", *Les Cahiers grandmontains*, n°15 (1997), p.28.

[15] J. Becquet, "Bullaire..." *op.cit.*, T.49 (1959), n° 198, p.153 et 155.

[16] J. Becquet, "Bullaire..." *op.cit.* n°198, p.157.

[17] J. Becquet, "Bullaire..." *op.cit.* T.50 (1960), n°199, p.28.

[18] J. Becquet, "Bullaire..." *op.cit.* T.49, n°196, p.89 et T.50, n° 200, p.86.

Le prieur de Chateauneuf, Aymeric Janvelle (n°17) mourra en 1326. Son couvent élira Guillaume Andraud mais l'abbé refusera sa confirmation pour des raisons, cette fois, d'excommunication de l'élu. Le pape, à nouveau appelé à trancher confirmera Guillaume Andraud[19].

Jourdain de Rapistan "Junior", prieur de Francou, fut condamné par un arrêt du parlement de Paris d'août 1321[20] et a peut-être joué un rôle dans la fabrication de certaines fausses chartes faites au prieuré. L'ancien prieur de Grandmont mourra, lui en 1330, et Guillaume de Balaguere, présent dans la liste des moines ci-dessus, moine de Francou à cette date, sera pourvu du prieuré de Pinel par Jean XXII le 13 juin 1330[21]. Le lien entre Pinel et Francou est maintenu car on retrouve G.Balaguere prieur de Francou en 1342[22].

Bertrand de l'Espinasse (n°33), absent à ce chapitre mourra prieur de Deffech en 1330. Une fois encore les moines éliront l'un des leurs, Eximin Gilles mais l'abbé refusant sa confirmation, Jean XXII nommera, après le renoncement d'E.Gilles, Isarn Deltruffe, à cette époque encore prieur de Bois d'Allonne. Ce dernier couvent ne nommera pas non plus son nouveau prieur, puisque le pape le donnera à Raymond-Bernard de Podio Belone, moine de la Faye de Nevers, qui en est toujours titulaire en 1341[23].

Ces exemples montrent que l'abbé Guillaume entendait rester seul maître de la réforme et de son ordre. Il s'est servi de la confirmation des élections, intervention autorisée par la bulle, pour tenter d'imposer des hommes plus à son goût que les élus des couvents. Il y est plusieurs fois parvenu mais l'exemple de Chateauneuf montre que le pape a rendu aussi des jugements qui lui sont contraires.

Les prieurs "unanimes" réagirent contre l'autoritarisme de leur chef, en appelèrent au Saint-Siège. Jean XXII rappela Guillaume "au respect des mesures prises en 1317, faute de quoi il sera pourvu à son remplacement"[24]. L'acte est du 2 février 1326 et la confirmation du nouveau prieur de Chateauneuf du 6 juin de la même année ; les griefs évoqués dans le premier ont peut-être influencé le jugement rendu dans le second.

Les trois prieurs non cités dans cette liste, ceux de Raroi, de Jarry et de Saint-Michel ont été pourvus de prieurés parmi les plus pauvres de l'ordre, s'il faut croire les pensions qu'ils versaient à l'abbaye[25]. Le voyage à Grandmont leur a sans doute paru trop long et onéreux, mais ils étaient peut être également opposés à l'accord pris ce jour-là par l'assemblée du Chapitre, car la somme due au Saint-Siège "pour faire ériger le prieuré de Grandmont en abbaye" est importante, et cette modification n'apparaît plus, du coup comme une faveur gratuite, mais comme l'octroi d'un privilège coûteux[26].

---

[19]Buhot de Kersers, "*Histoire et statistique monumentale du Cher*" (1885), T.3, p.295. Il cite Aymeric, prieur en 1320. J. Becquet, "Bullaire..." *op.cit.,* n° 198, p.165.

[20] M. Fougerat, "Francour", *Les Cahiers grandmontains,* n°16 (1997) p.31.

[21] J. Becquet, "Bullaire...", *op.cit.* n°199 p.21.

[22] M. Fougerat, "Francour", *op.cit.,* p.32

[23] J. Becquet, "Bullaire...", *op.cit.,* n°199 p.25 et M. Fougerat, "Bois d'Allonne", *op.cit.,* p.28.

[24] J. Becquet, "Bullaire...", *op.cit.,* n° 198, p.165.

[25] L. Guibert donne le détail des pensions payées par chaque prieuré à l'appendice C (Monastères de l'ordre de Grandmont) de son ouvrage sur "La destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont", *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin,* T.25 (1877), p.120 à 304. Voir aussi J. Becquet, *Recherches*

Après en avoir délibéré le chapitre convint d'une répartition "et chacun paya selon ses moyens". Pardoux n'apporte pas d'autre précision mais un acte de 1318[27] présente une répartition prise de la même façon pour le paiement de 12000 florins or : il s'agissait alors de régler les dettes contractées lors de "l'élection difficultueuse de Jourdain et la promotion de l'abbé Guillaume". Ce que l'on sait par ailleurs des revenus des prieurés ne correspond pas exactement aux paiements versés cette fois là. Le Parc de Rouen et Bois-Rahiers, les deux plus riches, paient chacun 400 florins, l'une des plus faibles sommes, alors que Jarry et la Faye de Jumillac, parmi les plus pauvres(?) paient au moins 600 florins chacun et Francou et Pinel, dont les Rapistan sont prieurs, paient respectivement 600 florins et 30 livres tournois et 600 florins et 100 livres tournois, le maximum ; la responsabilité des personnes dans la crise passée a du être prise en compte lors de la répartition.

Les marchands florentins qui servent d'intermédiaire en 1320 ont déjà été en affaires avec Grandmont précédemment : François Raynure ou Ranucio et Gérard Ugo avaient prêté cinq mille florins à Jourdain de Rapistan, qui fut sommé par Clément V de rembourser sa dette en deux versements, le 14 mars 1314. Lorsqu'en 1318, Jean XXII permet à l'abbé Guillaume d'emprunter deux mille florins or pour "payer les affaires en cours auprès du siège Apostolique", celui-ci s'adresse à nouveau à Gérard Hugo[28].

Par le recoupement d'informations d'origines diverses[29], il a été possible de "faire parler" une liste un peu sèche de noms et de lieux, il faut espérer que le développement des recherches grandmontaines en cours, par la communication des informations et les possibilités offertes grâce à l'informatique, va permettre de mieux connaître les responsables administratifs de l'ordre à ses diverses époques.

Damien Fouqué

sur les institutions religieuses de l'ordre de Grandmont au Moyen-Age (1951) vol.3 p.17. Les trois prieurs sont nommés par Mollat, "*Jean XXII...",op.cit.*, T.2, n° 6075, 6078 et 6079 ; il s'agit de "Petro de Mazeriis in Campania, "un homonyme du cellérier de Grandmont cité par Pardoux, pourvu à Raroi, de "Bernardo Colombi" à Jarry et de "Stephanus Bruni" à St-Michel. (Note de l'éditeur pour relativiser notre ignorance sur la pauvreté : Jarry verse 10 livres et la Garde en Arvert, plutôt riche, 5 livres, Gandory 4 livres pour le pape en 1326. « La levée de subsides du pape Jean XXII sur la province de Bordeaux et le diocèse de Saintes » Archives Historiques de Saintonge et Aunis, t. XLIV-XLV, 1913-1914, p. 208-210).

[26] La fiscalité du Siège apostolique au 14e siècle inspira à Michelet, "*Histoire de France*", T.7 p.349 ces phrases sans nuance : "Les finances remplissent tout. Elles sont l'alpha et l'oméga de l'administration romaine. Au total, c'est l'histoire, moins du Pontificat ou de la souveraineté, que d'une maison de commerce"

[27] J. Becquet, "Bullaire..." ,*op.cit.*, n°196, p.82 à 85.

[28] J. Becquet, "Bullaire...", op.cit., , n°193, p.191; n°196, p.79.

[29] Je voudrais remercier M. Jean Becquet et Michel Fougerat, dont les travaux érudits ont servi de sources à cette recherche et Mme Martine Larigauderie, qui m'a encouragé à l'entreprendre.

Les Antiquités de GRANDMONT[30]

de PARDOUX DE LA GARDE,

Transcription:Damien Fouqué concernant le chapitre général de 1320.

F°108 v°

Ensuyct le mémoyre par quel moyen les maisons de l'ordre assavoyr les meilheurs et plus commodes furent érigés en prieurés conventuels et les aultres annexées aud. conventuels

Au temps de frère Guillaume Pellicier vénérable et premyer abbé du monastère et de tout l'ordre de Grandmont comme s'ensuit en l'an qu'on comptoit mil CCC XX le dit abbé avecques les prieur des prieurés conventuels et électifs de l'ordre assavoir :

qui fut second abbé au par advant chanoyne d'Auxerre

1) Pierre Albert, prieur de Vincennes diocèse de Paris appellé des Bonshommes)

2) Jehan de la Chieze, prieur de Boisrahier diocèse de Tours (près le bourg St Advertin)

3) Pierre de la Chieze, prieur de Macheray diocèse de Troye en Champagne

ce Jourdain fut auparavant le XXIe prieur de Grandmond et le dernier qui appert cy dessus

4) Jourdain de Rapistang, prieur de Francoy diocèse de Cahors(en Quercy près Lafrançoyse)

5) Estienne de la Chieze, prieur d'Espoisse diocèse de Chaslons

f°109 r°

6) Pierre de Moté, prieur de Puichevrier diocèse de Poictiers (près le Blanc en Berry)

Frarno vel Frarné

7) Frarnus de Sainct Gilles, prieur de la Faye Jumillac, diocèse de Périgueux

8) Guillaume Fargies, prieur de Dimon, diocèse de Sens (aultrement nommé l'Enforchure)

---

[30] Archives départementales de la Hte-Vienne, manuscrit 1 séminaire 81.

9) Helyas des Crosies, prieur de Bouloigne (dans la forest de Chambort) diocèse de Chartres

10) Raymond de Chastenet, prieur de Viliers (près Mont Trésor) diocèse de Tours

11) Bernard de Sainct Gilles, prieur de Bandoille (près Bressuyre) diocèse de Maillezais

12) Amelin de Plume, prieur de la Haye, diocèse d'Angiers

13) Pierre de Sainct Gilles, prieur de Guarrigues, diocèse d'Agens en Agenoys (près Marmande)

en latin diocesis Lexovicus

14) Helyas Aymard, prieur de Grandmont du Parc (près Roen) diocèse de Lisieux

Guyd

15) Guyd de la Chieze, prieur de Sermaise (près la Rochelle) diocèse de Xainctes

f°109 v°

latin de Montellarismo

16) Guaillard de Montellar, alias de Monteillausm, prieur deViaye, diocèse de Notre Dame du Puys en Auvergne

latin Americus

17) Aymeric Janvelle, prieur de Chasteauneuf[31]diocèse de Bourges (près Chasteauneuf sur Cher)

18) Jehan la Canorguye, prieur de Pomyer Aigre (près Chinon) diocèse de Tours

autre main n°1

Guill. de Marchia, tunc de Bellomonte, postea de Quercugalonis, ac tandem de Berseyo, prior

19) Guillaume de la Marche, prieur de Beaumont (dit le Moyne) diocèse d'Evreux

20) Martin Juge, prieur de Raveau diocèse d'Angoulesme (près Montignac Charente)

alias Schanges ou Saignes

21)Raymond de Shanigis, prieur de Chavanon, diocèse de Clermont

22) Estienne la Guane, prieur de Loye (près Dordan) diocèse de Chartres

23) Aymeric Larmenguanye, prieur de la Faye de Nevers, et en mesme diocèse

24) Raymond de Sainct Prine, prieur de Boys d'Allonne, diocèse de Poictiers

---

[31] qui est le chef don despend Chasteniers et lors d'un chapitre il fut diminué des religieulx du susdit prieuré pour fere des aliénations au roi(en ces)? Bulles (*autre main n°2*)

25) Boson de la Roche, prieur du Meynel diocèse de Paris (près de Mafflé)

f°110 r°

26) Bertrand de Roche, prieur de la Vaillolle, diocèse de Poictiers

alias Pierelée ou Perelée

27) Bertrand de Pierelie, prieur de Monés diocèse d'Angiers (en Anjou)

28) Guasbert de Guyscart, prieur de la Quarte, diocèse de Poictiers

main n°2

Froïn

29) Hugues Frouÿ, prieur de Burcey diocèse du Mans (près de Prulhy)

alias Vieil Poux paroisse de St-Maurice en la vallée d'Aillant

30) Guillaume Sybert (pour frère Gérard de la Vigne) prieur de St Maurice, diocèse de Sens

31) Jehan Faure (pour Jourdain de Rapistang), prieur de Pinel, diocèse de Thoulouse

32) Mathieu de la Solairerie (pour Pierre de Lynières) prieur de Montherbedon, diocèse de Maguellone

33) Arnaud Texier (pour Bertrand de Lespinace) prieur du Deffeys, diocèse d'Agens

34) Helyas Malnesi (pour Robert Buac) prieur de Chesne Gallon, diocèse de Sées (en Normandie)

f° 110 v°

alias de Montgadon

35) Jehan Chabrol (pour Mathieu Chabrol) prieur de Montguydon, diocèse du Mans

36) Aymeric Panthène (pour Pierre de Chastenet) prieur de Chastenet, diocèse de Limoges

Tous les prieurs susd. assemblés pour traicter des affaires et urgences de l'abbaye et de tout l'ordre au chappitre général tenant aud. Grandmont, s'accordant ensemble de payer la somme qui s'ensuit au Pape ou au gent pour luy députer pour leurs les

intercalé

et pour ce faire députés

denyers qui furent à troys marchants ou bancquiers Florentins, nommés Gérald Hugo, Françoys Raynnure, Albire d'Albene. La somme de neuf mil. troys cents florins

f°111 r°

chascun pour sa quotité, laquelle somme fut promise pour faire ériger le prieuré de Grandmont en abbaye. Ce fut au temps de Domp Jurdain de Rapistang, vingt et unième et dernyer

prieur auquel succéda led. vénérable Guillaume Pellicier, premier admys à la dignité pastorale. Et pour ce, lad. somme fut esgallée sur lesd. prieurs et selon le revenu de leurs prieurés et maisons annexées, chascun en paya selon son moyen.

Avecques led. abbé et prieurs furent aussy consentant le chappitre dud. Grandmont, les religieux comme s'ensuit et personnellement: frères Pierre Rivière, prieur claustral, Pierre de Mazières, cellerier, Pierre Berchet, chantre, Pierre Chauvel, soubz (chantre) Pierre Bernard Finel, soubz chantre, Pierre Malet, soubz cellerier, Helias de Mazières, secrestain, Guillaume Girsbert, Guasbert Gisbert, Raymond Guytald, Pierre de Cuses, Bertrand de Anellan, Hugues de Colombier, Guillaume de Sescoto, Pierre Autain,

F°111 v°

alias de la Tour

alias de Chasteaux

alias de Puyd Perrier

alias Labille

Bernard Chabrit, Pierre Pellicier, Guillaume Ballagherio, Bernard Lavallette, Guyd des Toure, Guillaume Salon, Bernard de Chastieyx; Raymond de Puyd Pierreux, Bernard de Francou, Guillaume de Abilie. Lesquels susd religieux consentirent et confirmèrent led. Accord et asseurance dud. payement.

Nota :

Que les prieurs

de Razay alias de Raray, diocèse de Meaulx en Brie,

de Jarry, diocèse de Xainctes,

de Sainct Michel, diocèse de Lodève,

lesquels n'estoyent en cest accord ou peult estre furent opposants lorsque led. Grandmont fut érigé de prieuré en abbaye.

C'ensuyt les tiltres des abbés

Harmonies conventuelles grandmontaines au CHATENET

Parmi le grand nombre de prieurés grandmontains qui furent construits "aux quatre coins" de la France Médiévale, un seul accueillit une communauté de femmes.
La règle spécialement rigide est-elle la seule explication de cette particulière exception ou devons-nous penser que les premiers moines Grandmontains étaient misogynes au point de ne pas accorder leur patronage à une fondation féminine avant 1576 !

Toujours est-il que les jeunes filles Limousines désirant se consacrer à Dieu sous la bannière de Saint-Etienne de Muret n'avaient pas à balancer entre plusieurs couvents pour réaliser leur vocation, y faire noviciat et profession, il leur fallait frapper à la porte du Prieuré de Notre-Dame du Chatenet en la paroisse Saint-Léger de Feytiat.

Nous n'avons que peu de précisions sur l'historique de ce Prieuré ; sa fondation remonterait au début du XIIème siècle ce qui en ferait un des plus anciens établissements Grandmontains.
Il aurait compté 18 religieux en 1139 puis seulement 5 en 1295 et de nouveau 18 en 1317 à l'époque de la première réorganisation des prieurés sous la papauté de Jean XXII - Jacques Duéze qui aurait été lui même jeune novice au prieuré Grandmontain de Degagnazeix près de Cahors en Quercy.

Comme de nombreux couvents, édifices religieux et châteaux il aurait été dévasté par les Anglais à la guerre de Cent Ans en 1370 lors de la campagne effroyable du Prince Noir et de son capitaine Jean Chandos à travers le Quercy et le Limousin, campagne qui laissa de si cuisants et durables souvenirs dans la mémoire populaire.

La vie religieuse y reprit avec courage et persévérance, le Prieuré fut reconstruit et pendant quelque 200 ans la prière et le chant des moniales s'élevèrent dans la chapelle et le cloître appelant sur la Terre les bénédictions et les faveurs divines.
Hélas ! les rivalités et les passions guerrières des hommes devaient encore affliger notre Province lors des Guerres de Religion.
Anne de Neufville, abbesse du Chatenet écrivait un jour à Messieurs les Membres du Parlement de Bordeaux :

« Au passage des Armées en 1569 la Maison du Chatenet a esté saccagée et brûlée avec tous les titres qui y étaient »...

Limousines têtues et tenaces, les Religieuses du Chatenet relevèrent encore leur Prieuré de ses ruines et y reprirent leur vie contemplative et dévote sous la règle sévère de notre Père Saint Etienne de Muret.

C'est encore après 200 ans de prospérité que le grand Cataclysme s'abattit sur la famille Grandmontaine et que la vie couventuelle cessa dans tous les prieurés comme dans l'Abbaye chef d'Ordre de Grandmont et que s'éteignirent définitivement les prières et les chants...

La clôture ne permettant pas aux religieuses d'alors de sortir du cloître, c'est dans leur parloir que se rendaient les Notaires accompagnés de leurs secrétaires et des témoins indispensables pour tous les actes et démarches qui nécessitaient leur présence et leur assistance.

Ainsi, le 16 juillet 1746 Me Dauryat, Notaire Royal et apostolique de la Ville et le Diocèse de Limoges rencontra au parloir du Monastère de Notre-Dame du Chatenet Ordre de Grandmont, un groupe de 22 Religieuses Professes

« ayant voix active et passive pour délibérer des affaires concernant leur Communauté l'Assemblée Capitulaire réunie à cet effet au son de la cloche en la manière accoutumée ».

Il s'agissait ce jour-là de statuer sur la réunion à leur Prieuré de celui de la Drouille Noire.

Le Notaire en dressant la liste les appelle « Dames » mais dans leurs signatures que nous reproduisons ici elles se disent : Sr. -Sœur -.

Dame Jeanne de Tournemine Prieure.

Dames Anne Drouillette - Léonarde Depéret - Marie Depéret - Anne Demaisons de Bonnefoy - Marie Faure - Catherine Graterolle - Marie Arboin - Susanne Longeau Dupré - Anne Mazaurie - Susanne de Lagarde - Marie Rachet - Thérèse Joussinaud De fayat - Jeanne Laloy - Marianne et Jeanne de la Josniére de Lagasne - Jeanne Estienne - Catherine Depéret - Marie Longeaud - Catherine Guingand de Jaucignac - Catherine Blanchard - Valérie Lathélize.

Leur nombre témoigne de la prospérité du Prieuré à cette époque car il ne faut pas oublier qu'aux Soeurs Professes correspondait un nombre égal ou même supérieur de Soeurs Converses, comme il était de règle chez les Grandmontains.

Un hasard providentiel comme sont tous les hasards dans la vie des chercheurs m'avait mis sous les yeux il y a quelque 7 ou 8 ans un cahier manuscrit de « **Cantiques des Dames du Chatenet** » avant son acquisition par la Bibliothèque Municipale de Limoges (où il est maintenant répertorié sous la cote : Ms. 248 malheureusement il n'est pas consultable pour le moment).

Ma curiosité et mon profond attachement pour la musique religieuse m'avaient fait prendre quelques notes.

Le titre de ce recueil est :

« Noëls et Cantiques spirituels pour les Dames du Chatenet ».

Le style des paroles aussi bien que des mélodies permet d'en fixer l'époque à la deuxième moitié du XVIIIème siècle, période où s'épanouissait dans tous les Arts un style agréable et champêtre où l'on nous dit que des bergères en robes à paniers gardaient des moutons enrubannés dans de vertes prairies et où la jeunesse dansait le Dimanche, après Vêpres, gigues et farandoles au son des musettes et des pipeaux sous les ormes enguirlandés.

Voici quelques extraits de ces « **Cantiques** » qui nous ramènent deux siècles en arrière :

Source de tant de maux, orgueil chimère vaine
Vous ne séduirez plus nos coeurs ;
Un Dieu sensible à nos malheurs
Nous apprend à briser votre fatale chaîne

Qu'en un instant tout se réveille
Cette nuit vaut le plus beau jour
Quoi, faut-il qu'encor on sommeille
Quand Dieu paroit en ce jour

De sa demeure triomphante
Il veut bien descendre en ces lieux
Joignons-nous à la Cour qui chante
Paix sur la terre et Gloire aux cieux

Dans ces bas lieux les noires ombres
Avaient régné jusqu'à ce jour
Pour dissiper leurs voiles sombres
Un Dieu descend dans ce séjour...

Quel pouvoir d'un amour extrême
Il peut tout, il peut d'un Dieu même
Faire un homme sujet aux douleurs à la mort
Le verbe se revêt de l'humaine misère
Lui qui règne égal à son père
Et qui voit sous ses pieds la nature et le sort.

Toi dont l'auteur de la nature
A voulu prendre la figure
Considère mortel ce qu'il fait aujourd'hui
Songe que pour se rendre à toi-même semblable
Il prend la forme d'un coupable
Et qu'il s'abaisse à toi pour t'élever à lui.

Le second cantique est d'un ton plus léger, plus bucolique et la musique plus rapide et plus primesautière.

Soit dans le bocage
Soit dans le hameau
Tout nous engage
D'aimer sans partage
Cet enfant nouveau

Si cette envie
Si cette ardeur
S'emparent d'un cœur
La douce vie
Sera toujours suivie
D'un imparfait bonheur

Mais quel est d'un cœur
Le cruel malheur
S'il ne soupire
S'il ne respire
Pour son rédempteur.

Il n'est pas possible et il serait ennuyeux de retranscrire ici toutes les paroles de ces cantiques. L'un d'eux a pour sujet les terribles supplices des Martyrs décrits en termes des plus effrayants, et un autre nous fait un tableau du Jugement Dernier à faire frémir toutes les saintes nonnes de tous les couvents de la Chrétienté !

Mais il en est un pour lequel l'auteur indique en tête le mot : « **Gracieux** ».

Ruisseau dont le doux murmure
Forme d'aimables acords (sic)
Peignez dans votre onde pure
Mes inéfables (sic) transports
Et quand je dirais que j'aime
Le Dieu qui m'aima toujours
Ruisseau dites-en de même
Tout le long de votre cours.

Qui fut l'auteur de ces poésies bien dans le style des « **bergeries** » du XVIIIème qui laissent présager les exaltations romantiques à venir au siècle suivant ? - Sont-elles l'œuvre d'une pieuse moniale exprimant sa piété et son amour de Dieu dans des vers à la mode de son temps ? Pouvons-nous supposer également qu'elles sont l'œuvre d'un prêtre, peut-être l'aumônier du Prieuré ?

Nous savons que de nombreux ecclésiastiques de cette époque taquinaient les Muses et même ne dédaignaient pas de composer des « **airs** ».

Le dernier cantique du cahier est noté à deux voix ce qui permet de penser que l'auteur de la musique avait certaines connaissances en harmonie et composition musicale.

Souhaitons que la bonne étoile des chercheurs nous fasse un jour découvrir de plus amples détails sur ce que pouvaient être la vie et les cérémonies au Prieuré.

Les Dames du Chatenet chantaient-elles ces petites « **bluettes** » à la Chapelle en alternance avec les Hymnes et Psaumes de la liturgie latine en plain-chant où bien étaient-elles réservées aux rares récréations entre les « **Heures** » de la longue journée ?

Avant de pousser plus avant notre étude de ce « **Cahier de Cantiques** » laissons notre imagination évoquer la procession des Dames du Chatenet tout autour du cloître, rentrant dans la chapelle, voiles baissés, mains croisées sous le scapulaire, chantant la Gloire de Dieu.

Comme la grande majorité des édifices religieux, le Prieuré du Chatenet fut vendu en 1793 comme Bien National et converti en demeure privée.

Il reste encore beaucoup à chercher et à découvrir pour parfaire notre connaissance de la vie Grandmontaine dans l'Abbaye et les Prieurés, mais notre détermination à poursuivre nos efforts de recherche n'a d'égale que notre vénération à l'égard des « **Bonshommes** » et l'attachement que nous portons à perpétuer leur souvenir.

Suzanne COURDESSES-BETOUT.

Cay: 11: Sr Jeanne de tournemine prieure du chatenet Sr anne druillette Sr leonarde deperet Sr marie deperet Sr anne demaison Sr marie fauvre Sr catherine grattevolle Sr marie alboint Sr susane Longau Sr anne mazaurie Sr susanne de lagarde Sr marie vachet Sr jeanne laloy Sr therese de joussinaud de fayat Sr marie anne de la joniere Sr jeanne de la josmiere Sr janne estienne Sr catherine deperet Sr marie longeaud Sr catherine gueingand de janeignace Sr catherine blanchard Sr valerie latelise faure

Dauryat

Controllé à Limoges le 23 juillet 1746 ... Dousse pour

Archives Départementales de Haute-Vienne - Minutes notariale -Me Dauryat - 4 E (247).

Identification de monnaies trouvées au prieuré de Rauzet

Sur la photocopie de la planche n° 15 du Rapport des Fouilles de 1995,j'ai indiqué comment les pièces y sont représentées,à l'échelle 2/1,par rapport au Nord géographique.De plus,au dessus de chacune des faces,j'ai fait figurer,en grandeur nature (1/1) des reproductions empruntées au célèbre recueil des Monnaies Royales édité en 1926 par Louis CIANI.

La pièce du haut est un **Double Tournois du Dauphiné**.On classe cette série parmi les "Monnaies noires" car elle contient très peu d'argent et sa couleur d'origine se noircit vite au contact de la sueur des mains.Emise sous François 1er entre 1515 et 1547.Voici comment elle se décrit :

- Avers : à partir d'une croisette il est inscrit sur le pourtour,dans le sens des aiguilles d'une montre : FRANCISCVS.FRACOR (abrégé de FRANCORVM) REX.R.(marque de l'Atelier de frappe) Au centre deux lys surmontant un dauphin,le tout dans trilobe.
- Revers : à partir d'une croisette,inscription SIT.NO (MEN) DNI (DOMINI) .BENEDI.(CTVM).Grande croix dans un quadrilobe.

Le diamètre de la pièce d'origine était de 17 m/m environ.

La lettre d'Atelier R indique celui de SAINT-ANDRE DE VILLENEUVE, entre SAINT JEAN DE MAURIENNE ET MODANE en Savoie.Il n'a fonctionné qu'à trois périodes,1527 et 1528 - 1533 - 1546 à 1551 (4 ans après la mort du roi).

La pièce du bas est un liard de 3 deniers de Louis XI,en billon. La date de frappe est inconnue,mais ayant 38 ans lorsqu'il succéda à Charles VII,il entreprit d'annexer diverses provinces,en commençant,dès 1461,première année de son règne,par le Dauphiné dont l'emblème est un dauphin que l'on trouve à l'avers de la pièce:

- Avers : LVDOVICVS.FRANCOR.REX. Grand dauphin,vertical,sous une petite fleur de lys,dans un double cercle de points et de trait continu.
- Revers :SIT.NOMEN.DNI.BENEDI.A partir d'une croisette située au Nord Croix cantonnée de deux lys et de deux couronnes dans un double cercle identique à celui de l'avers.

Un siècle sépare l'émission de ces monnaies.

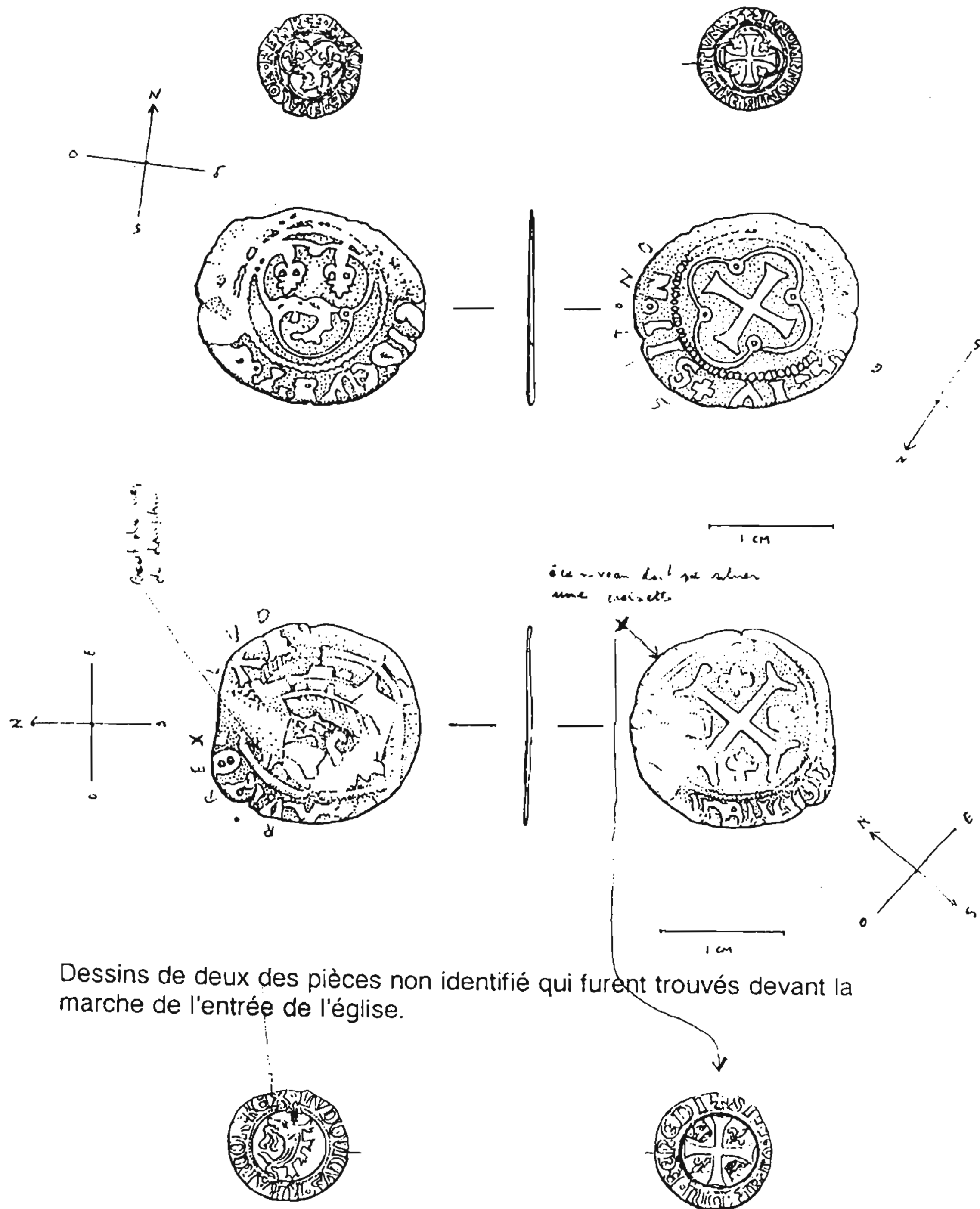
Il ne faut pas s'étonner des différences qui peuvent apparaitre entre les exemplaires trouvés et ceux figurant sur les reproductions que j'ai placées au dessus ou au dessous.En effet les graveurs devaient graver de nombreux "coins" pour frapper les pièces et faute de métal assez dur les coins s'usaient très vite et pour le même type de pièce on trouve souvent plus de dix variétés,d'autant plus que les graveurs étaient des artistes parfois illétrés.Le FRACOR du double tournois et le FRANCOR du liard en sont un exemple entre bien d'autres.

De même sur le revers du tournois le quadrilobe est orné de quatre petits ronds qui sont remplacés sur la photocopie de l'exemplaire de CIANI par quatre petites étoiles.

La Numismatique n'a jamais été un art parfait et sur des monnaies modernes,telles que notre très modeste pièce de cinq centimes en bronze d'aluminium on trouve encore des variantes.Les Marianne frappées dans le premier semestre 1996 ont on col à deux plis et celles du deuxième semestre un col semblable,mais à trois plis.

La perfection n'a jamais été de ce monde.

André GERARD février 1997



Dessins de deux des pièces non identifié qui furent trouvés devant la marche de l'entrée de l'église.

Les dessins des monnaies ont été réalisés par P Strout dans le cadre du rapport de fouilles de C Hutchinson, ils sont complétés par des représentation issues du recueil des Monnaies royales de Louis Ciani et annotés par l'auteur.